DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville (ADFPV) - 4ème répartition et Aide Départementale à l'Investissement en Politique de la Ville (ADIPV) - 4ème répartition - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de 306 500 € en fonctionnement et de 72 399 € en investissement :
- d'émettre un titre de recette d'un montant de 3 000 € à l'endroit de l'association Centre Baussenque ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

La recette sera imputée sur le chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée